

01

RÉHABILITATION D'UN BIEN DÉGRADÉ

Un dispositif public gratuit pour améliorer votre logement

L'Agglomération du Pays de Meaux, avec les villes de Meaux et Trilport, l'État et l'Anah (Agence nationale de l'habitat), met en place un dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour vous accompagner dans vos projets de travaux (rénovation énergétique, réhabilitation, adaptation du logement...) en centre-ville.

Un accompagnateur, **CITÉMÉTRIE** est missionné pour vous conseiller et vous

accompagner dans l'élaboration de votre programme de travaux et le montage de votre dossier de demande de subventions.

Le dispositif permet notamment aux propriétaires occupants et bailleurs ainsi qu'aux syndicats de copropriété sous conditions Anah, de bénéficier des subventions dédiées à la **réhabilitation de leur bien dégradé** (logement et parties communes d'immeuble).

Quels types de travaux ?



Gros œuvre : Structure, fondation, assainissement...



Rénovation énergétique : Isolation, chauffage, ventilation...



Second œuvre : Aménagement intérieur, plomberie, électricité

Exemple de projet : Réhabilitation d'un logement locatif de 80 m², avec une dégradation avérée : isolation des murs, du plancher, changement des huisseries, ventilation, installation d'un système de chauffage décarboné et d'un chauffe-eau thermodynamique, rénovation de l'électricité, réfection de la plomberie et des sanitaires.

Coût des travaux HT : 77 732,10 €

Coût des travaux TTC : 84 240 €

Subventions obtenues	Montant
ANAH Ma Prime Logement Décent	27 206 €
ANAH Prime « précarité énergétique »	2 000 €
CA Pays de Meaux	11 660 €
Total des aides	40 866 €
Reste à payer	43 374 € <i>Soit environ 48% du projet financé + Avantages fiscaux pour les bailleurs. Réduction d'impôt</i>



IMPORTANT

Il est impératif de ne pas débiter les travaux avant d'avoir contacté l'opérateur CITÉMÉTRIE et obtenu validation de la demande. Les subventions sont soumises à des conditions d'attribution techniques et financières.

Pour toute information et vérification de votre éligibilité au programme, n'hésitez pas à nous contacter. Tél : 01 53 91 03 04 / mail : opahru.meauxtrilport@citemetrie.fr

Ouvert du lundi au vendredi 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Permanences sans rendez-vous :

Meaux – 7 place de l'Europe
Tous les lundis de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Trilport – 5 rue du chêne au roi
tous les mardis de 14h30 à 17h30,
à l'Oasis

